

Sos Disparu(e)s- Sos Disparu(e)s- **Sos Disparu(e)s**- Sos Disparu(e)s- **Sos Disparu(e)s**- Sos Disparu(e)s

**Collectif**  
des  
**familles**  
de  
**disparu(e)s**  
en  
Algérie

المفقودون DISPARUS  
ون DISPARU المفقودون  
المفقودون DISPARU المفقودون  
DISPARUES المفقودون  
DISPARUES المفقودون  
المفقودون DISPARUS  
المفقودون DISPARUS

**REVUE DE PRESSE**  
**Janvier 2013**

## TABLE DES MATIERES

Le Temps d'Algérie, 9 janvier, « LES MÈRES DE DISPARUS SE RASSEMBLENT À ORAN. «Nous voulons la vérité, toute la vérité» » : .....	1
L'Expression, 10 janvier, « FAMILLES DE DISPARUS. Marche à Oran » : .....	2
Le Matin, 10 janvier, Iskander Debache interpellé par le DRS à l'aéroport d'Alger : . <b>Erreur ! Signet non défini.</b>	
TSA, 10 janvier, Selon le Collectif des familles de disparus. Un ancien militaire exilé arrêté à l'aéroport d'Alger par la police puis livré au DRS : .....	3
El Watan, 11 janvier, Abdelkader Kherba définitivement acquitté : .....	4
Le Matin, 12 janvier, Le militant des droits de l'homme Iskander Debache libéré : .....	5
El Watan, 12 janvier, Arrestation d'Iskander Debbache : des organisations dénoncent : .....	6
El Watan, 12 janvier, Cas de disparition forcée durant la décennie noire. L'Algérie condamnée par l'ONU : .....	7
TSA, 14 janvier, Libertés syndicales et associatives en Algérie : les restrictions se multiplient : .....	9
Liberté, 15 janvier, Associations et syndicats autonomes évaluent la situation des libertés syndicales. "Un constat inquiétant" : .....	10
Le Maghreb, 15 janvier, « La présidente de la Cour africaine des droits de l'Homme et des Peuples en visite à Alger: Elle s'est entretenue, hier, avec le ministre de la Justice » .....	11
El Watan, 16 janvier, Loi sur les associations. Des organisations dénoncent les atteintes aux libertés : .....	12
La Tribune, 16 janvier, « Une délégation a été reçue hier par le président de la Cncppdh. La Cour africaine des droits de l'Homme en mission de sensibilisation » .....	14
L'Express, 22 janvier, « France-Algérie: l'affaire judiciaire oubliée » .....	16
El Watan, 26 janvier, Chérifa Kheddar. Présidente de Djazaïrouna : un jour, un lieu, une stèle : .....	17
El Watan, 26 janvier, Nassera Dutour. Porte-parole du collectif des familles de disparus en Algérie (cfda). «Je rêve d'un mur avec les photos des disparus sur la place des Martyrs» : .....	19
El Watan, 26 janvier, Karima Bennoune. Professeur de droit international à l'université de Californie. «Il faut créer un centre d'études sur les années 1990 : .....	21
El Watan, 26 janvier, «Décennie noire», Cette amnésie gravée dans le marbre à quand un mémorial pour les victimes du terrorisme ? : .....	26
DNA, 30 janvier, « Liberté de la presse dans le monde : L'Algérie à la place des cancre » .....	30
Jadaliyya, 30 janvier, "On Algerian Civil Society and the Prohibition of Assembly" .....	31

**Le Temps d'Algérie, 9 janvier, « LES MÈRES DE DISPARUS SE RASSEMBLENT À ORAN. «Nous voulons la vérité, toute la vérité» » :**

09-01-2013

**LES MÈRES DE DISPARUS SE RASSEMBLENT À ORAN**  
**«Nous voulons la vérité, toute la vérité»**

Les familles de disparus se sont rassemblées, hier, devant le siège de la Cour d'Oran. Ce sit-in, devenu traditionnel, a regroupé quelques dizaines de mères et d'épouses de disparus. En effet, c'est devenu un rendez-vous traditionnel pour ces familles venues de différentes régions de l'ouest du pays de se retrouver devant le siège de la Cour, scandant des slogans appelant à faire la lumière sur le sort réservé à leurs proches disparus et à faire toute la lumière sur les cas de disparition.

«Nous continuerons à venir ici et à réclamer toute la vérité. Nous voulons des réponses convaincantes. Nos enfants ne peuvent pas disparaître dans la nature. S'ils sont morts qu'on nous le dise et s'ils sont détenus qu'on nous dise où», diront les mères rencontrées lors du rassemblement. Ces dernières affirment que les réponses de la CNPDDH ne sont pas convaincantes et que les démarches entreprises à ce jour pour connaître le sort des disparus n'ont pas abouties.

«Nous avons marre des réponses évasives de Ksentini. On veut un traitement au cas par cas car les disparitions ne sont pas identiques. La responsabilité de certains services de sécurité dans certains cas est avérée car certains ont été amenés par des agents de ces services», diront-elles.

Ces dernières affirment qu'elles reviendront à la charge autant de fois que cela sera nécessaire. «Nous ne baisserons pas les bras. Les indemnités ne nous intéressent pas, nous voulons des réponses qui nous permettent de faire notre deuil. Nous reprendrons bientôt nos rassemblements dans la capitale, nous n'allons pas nous taire.»

**F. Ben**

**L'Expression, 10 janvier, « FAMILLES DE DISPARUS. Marche à Oran » :**

## **FAMILLES DE DISPARUS Marche à Oran**

Par **Wahib AiT OUAkli** - Jeudi 10 Janvier 2013

Une cinquantaine de personnes, entre familles et proches de disparus de la wilaya d'Oran, ont marché hier dans le chef-lieu. Les marcheurs ont scandé les rituels slogans hostiles à la justice, accusée de vouloir clore le dossier des disparus, et le pouvoir en place, de vouloir en finir, coûte que coûte, avec ce «boulet» en indemnisant les familles des disparus contre leur gré. Les manifestants ont d'abord observé un rassemblement devant la cour d'Oran. Une halte qui a duré plus d'une heure, avant que les manifestants ne sillonnent la célèbre rue Larbi Ben M'hidi, revendiquant à tue-tête leur droit à la vérité et la justice. «Nos enfants continueront à constituer notre principale cause tant que toute la vérité sur leur disparition ne nous a pas été révélée». «Pourquoi a-t-on peur de cette vérité?» sont les mots d'ordre de la manifestation, qui s'est voulue une tribune. Dans l'action d'hier, les familles des disparus s'en sont violemment pris au président de la Commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'homme, Farouk Ksentini, l'accusant de vouloir brouiller toutes les pistes susceptibles d'aboutir à l'éclatement de la vérité sur les disparus. «La véritable problématique réside au niveau de Farouk Ksentini, ce dernier excelle dans l'art de la dissimulation de toutes les vérités qui peuvent faire éclater le dossier des disparus», a affirmé un proche d'un disparu. Selon un cadre de SOS disparus, la marche d'hier, soutenue par le bureau d'Oran de la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme, est organisée dans le but de rappeler aux pouvoirs publics que les familles des disparus ne sont ni dupes ni amnésiques. «Nous maintiendrons notre mouvement jusqu'à l'aboutissement de notre revendication», a affirmé un autre proche parent d'un disparu. Sur sa lancée, il a ajouté que «nous ne sommes pas des terroristes et que notre action, qui s'inscrit dans la durée, est purement pacifique et loin de prôner une quelconque forme de violence».

**Wahib AiT OUAkli**

**TSA, 10 janvier, Selon le Collectif des familles de disparus. Un ancien militaire exilé arrêté à l'aéroport d'Alger par la police puis livré au DRS :**

SELON LE COLLECTIF DES FAMILLES DE DISPARUS

## **Un ancien militaire exilé arrêté à l'aéroport d'Alger par la police puis livré au DRS**

Hadjer Guenanfa

Le Collectif des familles de disparus en Algérie dénonce, ce jeudi 10 janvier, l'arrestation d'un ancien militaire exilé depuis vingt ans, Iskander Debbache, par la police des frontières dès son arrivée à l'aéroport international d'Alger et réclame sa libération immédiate. Iskander Debbache, Franco-Algérien âgé de 58 ans, « a fui l'Algérie en 1992 suite à des menaces qu'il avait reçues », précise un communiqué du collectif. Après s'être réfugié en Argentine, il s'est installé en France au début des années 2000.

Iskander Debbache voulait rentrer en Algérie « revoir ses proches et rejoindre sa future épouse », selon le collectif. « Ayant à peine foulé le sol du territoire algérien, il se retrouve interpellé sans aucun motif légal par la police des frontières, interrogé puis livré aux services du renseignement et de la sécurité (DRS) d'après les dernières informations obtenues par son épouse [...] qui a pu le voir durant quinze minutes », précise le CFDA.

M. Debbache ignore les motifs de son arrestation et dit être « très inquiet pour sa vie », selon son épouse citée par ledit communiqué. « Atteinte de maladie chronique, son épouse est très anxieuse quant à la suite des événements, et craint que son époux ne subisse des violences psychologiques et physiques de la part des agents du DRS », poursuit le CFDA qui se dit « très préoccupé » suite à cette arrestation, ajoutant qu'il craint pour « l'intégrité physique d'Iskander Debbache ». « L'expérience montre que toute intervention du DRS est synonyme d'interrogatoire musclé, de détention arbitraire pour une durée indéterminée, de mauvais traitements, voire de disparition forcée », lance-t-il.

**El Watan, 11 janvier, Abdelkader Kherba définitivement acquitté :**

# Abdelkader Kherba définitivement acquitté

le 11.01.13

Le militant des droits de l'homme, Abdelkader Kherba, a été définitivement acquitté, hier par le tribunal de Ksar El Boukhari (Médéa), car inculpé d'atteinte à corps constitué, lors d'un procès en appel. Un employé de daïra de Ksar El Boukhari l'avait accusé de violences. Le militant, acquitté en première instance, avait passé plus de deux semaines en détention provisoire. Il était en grève de la faim pour protester contre son incarcération.

Yasmine Saïd

**Le Matin, 12 janvier, Le militant des droits de l'homme Iskander Debache libéré :**

# Le militant des droits de l'homme Iskander Debache libéré

Par [Le Matin](#) | 12/01/2013

**L'Observatoire des Droits de l'Homme de Tizi-Ouzou vient d'apprendre à l'instant de sources fiables qu'Iskander Debache interpellé à l'aéroport d'Alger ce jeudi 10 janvier par le DRS est libéré.**

Selon la même source, il n'a pas été brutalisé durant sa détention et il est actuellement avec son épouse. Iskander Debache est un ancien officier de l'ANP, 58 ans, journaliste et militant des droits de l'Homme, réfugié politique en France reconnu depuis 2005 et recherché en Algérie pour délit d'opinion. Jeudi 10 janvier, à 10h20, Iskander a été arrêté à sa descente d'avion à l'aéroport d'Alger par la police des frontières.

Interrogé par la police, il a par la suite été livré à des éléments du département de renseignement et sécurité (DRS), d'après les dernières informations. Très vite, l'information a circulé sur la toile et dans plusieurs rédactions. Plusieurs organisations avaient appelé à sa libération. La mobilisation aura payé. Le militant est enfin libéré.

**Madjid Serrah**

**El Watan, 12 janvier, Arrestation d'Iskander Debbache : des organisations dénoncent :**

# Arrestation d'Iskander Debbache : des organisations dénoncent

le 12.01.13

**Le mercredi 10 janvier, à 10h20, Iskander Debbache, 58 ans, a été arrêté à l'aéroport d'Alger par la police des frontières.**

Il a été interrogé, puis livré aux services du renseignement et de sécurité (DRS), d'après les dernières informations obtenues par sa future épouse», indique le Collectif des familles de disparus en Algérie (CFDA), dans un communiqué rendu public jeudi dernier.

«Sa future compagne a été autorisée à le voir durant 15 minutes pour s'enquérir de sa situation et de son état de santé. Il lui a déclaré ignorer les raisons de son arrestation et être très inquiet pour sa vie. Lorsqu'elle a demandé aux agents de la police des frontières, pourquoi ils le retenaient, ils ont refusé de lui répondre», rapporte le CFDA. Par conséquent, l'ONG se dit «très préoccupée par cette arrestation et craint pour l'intégrité physique d'Iskander Debbache».

Le CFDA appelle «les autorités algériennes à libérer immédiatement Iskander Debbache, à lui permettre de jouir pleinement de ses droits civils et politiques en vertu du pacte international relatif aux droits civils et politiques signé par l'Algérie, et à garantir, en toute circonstance, son intégrité physique et psychologique». Iskander Debbache «possède la double nationalité franco-algérienne. Il était muni au moment de son arrestation d'un passeport français en cours de validité. Cet ex-militaire a fui l'Algérie en 1992 suite à des menaces qu'il avait reçues. Il s'est réfugié en Argentine puis s'est installé en France au début des années 2000. Après 20 ans d'exil, il souhaitait retourner dans son pays d'origine, revoir ses proches et rejoindre sa future épouse», explique le CFDA.

L'Observatoire algérien des droits de l'homme (OADH) souligne pour sa part qu'«Iskander Debbache ne fait pas l'objet d'un mandat d'arrêt et qu'il s'agit d'une arrestation arbitraire». Le Réseau des avocats pour la défense des droits de l'homme (Raddh) a également condamné, dans un communiqué rendu public jeudi dernier, «l'arrestation du journaliste Iskander Debbache».

M. B.

## **El Watan, 12 janvier, Cas de disparition forcée durant la décennie noire. L'Algérie condamnée par l'ONU :**

*Cas de disparition forcée durant la décennie noire*

# **L'Algérie condamnée par l'ONU**

le 12.01.13

**«Le Comité des droits de l'homme des Nations unies condamne l'Algérie dans une nouvelle affaire de disparition forcée soumise par Trial», a indiqué l'ONG basée à Genève (Suisse), dans un communiqué rendu public hier.**

En août 1996, Bouzid Mezine, un chauffeur de taxi de 32 ans, a été victime de disparition forcée lors d'une opération de police dans son quartier. Il n'a pas été revu depuis», indique Trial, une association helvétique. «L'arrestation et la disparition de M. Mezine ont eu lieu dans le contexte général des disparitions forcées de milliers de citoyens algériens aux mains de l'armée ou des services de sécurité de l'Etat lors de la guerre civile d'Algérie, entre 1992 et 2002. Pendant plus de dix ans, les proches de M. Mezine se sont adressés à toutes les autorités compétentes pour élucider le sort du disparu mais sans succès. Un ex-détenu à la prison militaire de Blida a rapporté l'avoir vu deux mois après son arrestation. Malgré les efforts constants de la famille, les autorités algériennes n'ont réussi à fournir aucune information sur le sort de M. Mezine, aucune enquête sérieuse n'a été ouverte et personne n'a jamais été poursuivi pour sa disparition forcée», ajoute Trial dans le même document.

Le Comité onusien «demande maintenant à l'Algérie de mener une enquête approfondie et rigoureuse sur la disparition de Bouzid Mezine. L'Algérie doit également fournir aux auteurs des informations détaillées quant aux résultats de son enquête, le libérer immédiatement s'il est toujours détenu au secret ou restituer sa dépouille à sa famille en cas de décès. Le Comité insiste par ailleurs sur l'obligation qu'a l'Algérie de poursuivre, juger et punir les responsables des violations commises. L'Algérie doit également indemniser de manière appropriée la famille de la victime pour les violations subies».

Le Comité des droits de l'homme de l'ONU observe dans ce sillage qu'«en raison de la disparition forcée de Bouzid Mezine, l'Algérie a violé plusieurs dispositions du Pacte international relatif aux droits civils et politique, en particulier le droit à la vie et le droit à ne pas être soumis à la torture et à d'autres formes de mauvais traitements. En vertu de ces violations, l'Algérie a également infligé aux membres de la famille de la personne disparue un traitement inadmissible en provoquant des souffrances psychologiques qu'il leur a fallu surmonter». Le même Comité estime que «l'Algérie doit par ailleurs garantir l'efficacité de son système judiciaire domestique, en particulier en ce qui concerne les victimes de torture, d'exécution extrajudiciaire et de disparition forcée, et prendre des mesures pour éviter que de telles violations se reproduisent».

L'ONG Trial salue «la récente décision du Comité en espérant qu'elle puisse finalement permettre d'établir la vérité sur les violations graves des droits de l'homme qui ont eu lieu durant le conflit interne algérien et faire une

brèche dans le voile d'impunité qui protège encore les auteurs de ces crimes odieux». «C'est parce que l'impunité a été érigée en pierre angulaire de la politique algérienne durant la dernière décennie, que les victimes des atrocités commises durant la guerre civile n'ont pas d'autre option que de recourir aux mécanismes internationaux des droits de l'homme pour obtenir justice. Les organes onusiens condamnent systématiquement l'Algérie pour ses manquements au droit international. Il est temps maintenant que les autorités algériennes respectent l'Etat de droit, qu'elles initient des enquêtes efficaces sur ces violations des droits de l'homme afin de dévoiler enfin la vérité sur ces tragédies, qu'elles jugent et condamnent les responsables des crimes et offrent une réparation équitable aux victimes. L'impunité ne peut plus être la règle en Algérie», soutient Philip Grant, directeur de l'association Trial.

Depuis la promulgation de la charte pour la paix et la réconciliation nationale en février 2006, les proches du disparu se trouvent confrontés à l'interdiction légale de recourir à toute instance judiciaire, toute affaire relative à la période de la guerre civile algérienne étant irrecevable dans le système judiciaire algérien, est-il rappelé.

Bsikri Mehdi

**TSA, 14 janvier, Libertés syndicales et associatives en Algérie : les restrictions se multiplient :**

## **Libertés syndicales et associatives en Algérie : les restrictions se multiplient**

Lilia

Oufella

Une année après son entrée en vigueur, la nouvelle loi sur les associations continue de susciter inquiétudes et critiques. Réunis le 12 janvier à Alger, des associations et des syndicats autonomes algériens\* ont dressé un constat « inquiétant », selon un communiqué publié ce lundi 14 janvier. Ces organisations déplorent « les difficultés liées à la fois à des pratiques administratives abusives et à des dispositions très restrictives de la loi » qui freinent l'obtention de leur enregistrement et l'exercice de leurs activités.

Elles évoquent aussi le problème des lourdes peines infligées aux dirigeants et aux membres des associations non agréées « qui peuvent aller de trois à six mois de prison et une amende de 100 000 à 300 000 DA (de 960 à 2 900 euros environ) », selon le communiqué. Elles considèrent cette mesure comme une menace constante de criminalisation sur les militants associatifs. Ces organisations s'interrogent sur la nécessité d'une telle peine du moment que « la création d'associations est soumise à une autorisation préalable des autorités qui permet un contrôle a priori de leurs objectifs, selon des dispositions légales très vagues et étendues ».

Le communiqué évoque un grand nombre de problèmes qui entravent l'enregistrement légal de nombreux syndicats, comme la non-délivrance du récépissé, délais injustifiés des procédures, exigence de pièces supplémentaires non précisées dans la loi. Les signataires déplorent également les formes de harcèlement que subissent les syndicalistes. « Les syndicalistes font l'objet de multiples formes de harcèlement en raison de leurs activités légitimes pour la défense des droits des travailleurs ainsi que pour le respect des libertés publiques en Algérie. Parmi les plus graves, les suspensions arbitraires sans salaire touchent plusieurs militants syndicaux depuis des années », explique le communiqué.

\*Le Collectif des familles de disparus en Algérie (CFDA), SOS Disparu(e)s, la Ligue algérienne de défense des droits de l'Homme (Laddh), le Syndicat national autonome des personnels de l'administration publique (Snapap) et le Réseau d'avocats pour la défense des droits de l'Homme (Raddh), avec le soutien de l'association Agir pour le changement et la démocratie en Algérie (ACDA), du Comité international de soutien au syndicalisme autonome algérien (Cisa) et du Réseau euro-méditerranéen des droits de l'Homme (Remdh).

## **Liberté, 15 janvier, Associations et syndicats autonomes évaluent la situation des libertés syndicales. “Un constat inquiétant” :**

Associations et syndicats autonomes évaluent la situation des libertés syndicales

### **“Un constat inquiétant”**

**Par : Malika Ben**

La situation des libertés syndicales en Algérie est un secret de Polichinelle mais ceci n'a pas empêché des syndicats autonomes et des associations de se réunir pour faire un état des lieux. “Le constat est inquiétant”, étaient unanimes à dire les participants à la rencontre initiée par les membres algériens du groupe de solidarité avec la société civile algérienne, composé de CFDA (familles des disparus), la LADDH, le Snapap et le RADDH (réseau d'avocats) avec le soutien de l'association Agir pour le changement et la démocratie en Algérie (ACDA), du Comité international de soutien au syndicalisme autonome algérien (CISA) et du Réseau euroméditerranéen des droits de l'Homme (REMDH) ainsi que d'autres associations et syndicats autonomes du secteur privé et public algériens. Une année après son application, la nouvelle loi sur les associations a déjà montré ses limites et ses contraintes. Entraves et lenteurs administratives pour la création, harcèlement des syndicalistes plus grave encore suspensions arbitraires... Condamnant fermement toute forme de restriction de liberté syndicale et d'association, les participants ont décidé de tenir prochainement une deuxième rencontre pour renforcer leur travail de solidarité. Les organisations comptent, en effet, lancer une large stratégie de solidarité basée sur trois principaux axes à savoir la solidarité sur le terrain via des manifestations et des conférences de presse, solidarité matérielle et solidarité à travers les médias. Il est aussi question de la création d'un observatoire d'information et de collecte de données sur les défenseurs des droits de l'Homme et syndicalistes suspendus, licenciés, persécutés et harcelés par la justice et de l'enregistrement des syndicats qui attendent toujours.

**M. B.**

**Le Maghreb, 15 janvier, « La présidente de la Cour africaine des droits de l'Homme et des Peuples en visite à Alger: Elle s'est entretenue, hier, avec le ministre de la Justice »**

## **La présidente de la Cour africaine des droits de l'Homme en visite à Alger: Elle s'est entretenue, hier, avec M. Medelci**

Mise à jour : 16-01-2013

La présidente de la Cour africaine des droits de l'Homme et des Peuples, Mme Sophia A.B Akuffo, s'est entretenue, hier, à Alger, avec le ministre des Affaires étrangères, M. Mourad Medelci. Qualifiant ses entretiens avec M. Medelci de très fructueux, Mme Akuffo a déclaré à la presse avoir évoqué les efforts déployés par l'Algérie et la Cour africaine allant dans le sens de trouver les voies et moyens de renforcer la mise en œuvre de la Charte africaine des droits de l'Homme et des Peuples. Mme Akuffo a également demandé au gouvernement algérien, qui a ratifié le protocole portant création de la Cour africaine des droits de l'Homme et des Peuples depuis longtemps, à faire la déclaration spéciale requise par l'article 34 du protocole, à même de permettre aux citoyens et aux ONG de pouvoir saisir directement la Cour, après épuisement des voies de recours internes. Mme Akuffo, qui est à la tête d'une délégation de la Cour africaine des droits de l'Homme et des Peuples, effectue une visite en Algérie pour faire connaître cette Cour, ses compétences et ses procédures, ainsi que pour sensibiliser le public sur l'accès à cette instance.

***Youcef M.***

## **El Watan, 16 janvier, Loi sur les associations. Des organisations dénoncent les atteintes aux libertés :**

*Loi sur les associations*

# **Des organisations dénoncent les atteintes aux libertés**

le 16.01.13

**Des associations et des syndicats se sont réunis, samedi dernier à Alger, pour faire un bilan de la situation des libertés syndicales et associatives, indique un communiqué rendu public. Cette rencontre coïncide avec l'entrée en vigueur, il y a un an, de la loi 12-06 relative aux associations.**

Le Collectif des familles de disparus en Algérie (CFDA), SOS Disparus, la Ligue algérienne de défense des droits de l'homme (LADDH aile Benissad), le Syndicat national autonome des personnels de l'administration publique (Snapap) et le Réseau d'avocats pour la défense des droits de l'homme (RADDH) ont pris part à la rencontre.

«La difficulté rencontrée par les syndicats pour obtenir leur enregistrement et à exercer leurs activités relève des pratiques administratives abusives», observent ces organisations. Et d'ajouter : «La loi de janvier 2012 sur les associations prévoit dans son article 46 de lourdes peines qui peuvent aller de 3 à 6 mois de prison et une amende de 100 000 à 300 000 DA pour les membres et dirigeants de toute association non agréée, faisant ainsi peser une menace constante de criminalisation sur les militants associatifs.» Les rédacteurs du communiqué affirment que «l'autorisation qui doit être soumise au préalable par les autorités pour la création d'une association permet un contrôle a priori de leurs objectifs». Cette loi oblige, par ailleurs, «par un effet rétroactif, toutes les associations déjà agréées sous la loi antérieure à mettre leurs statuts en conformité avec la nouvelle législation, mettant ainsi en danger leur existence».

Les mêmes organisations mettent en exergue «la non-délivrance du récépissé, le délai injustifié des procédures et l'exigence de pièces supplémentaires non précisées dans la loi». En outre, «les syndicalistes font l'objet de multiples formes de harcèlement en raison de leurs activités légitimes pour la défense des droits des travailleurs ainsi que pour le respect des libertés publiques en Algérie». Les suspensions arbitraires et sans salaire touchant plusieurs militants syndicaux en sont la parfaite illustration. Les associations et syndicats présents ont signé un texte dans lequel ils condamnent «fermement toute forme de restriction posée à la liberté d'association et de liberté syndicale, dans un contexte particulièrement préoccupant de harcèlement constant à l'encontre des défenseurs des droits de l'homme et des militants syndicaux en Algérie». Les signataires expriment leur solidarité avec tous les syndicats et associations concernés et invitent d'autres acteurs de la société civile à se mobiliser pour les soutenir.

Un appel est également lancé aux autorités algériennes pour qu'elles «cessent de bafouer le droit à la liberté d'association et à la liberté syndicale, garanti par les dispositions internationales en matière de droits de l'homme, notamment la Déclaration des Nations unies sur les défenseurs des droits de l'homme et le Pacte international pour les droits civils et politiques ainsi que les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) ratifiées par l'Algérie»

M. B.

**La Tribune, 16 janvier, « Une délégation a été reçue hier par le président de la Cncppdh. La Cour africaine des droits de l'Homme en mission de sensibilisation »**

**Une délégation a été reçue hier par le président de la Cncppdh**

**La Cour africaine des droits de l'Homme en mission de sensibilisation**

16-01-2013



**Par Samir Azzoug**

Le président de la Commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'Homme (Cncppdh), Farouk Ksentni, a reçu, hier, une délégation de la Cour africaine des droits de l'Homme, à sa tête la présidente (de la Cour), la juge Sophia A. B. Akuffo, du Ghana. Très «satisfaite» de l'accueil qui leur a été réservé, elle explique que cette première visite en Afrique du Nord et dans le Maghreb a pour but «de sensibiliser l'Etat et la société civile sur la Cour africaine des droits de l'Homme, ses fonctions et procédures». Il s'agit également et surtout de convaincre l'Etat algérien d'appliquer l'article 34 paragraphe 6 du protocole relatif à la charte africaine des droits de l'Homme et des peuples, portant création d'une Cour africaine des droits de l'Homme - un protocole adopté le 10 juin 1998 par l'Organisation de l'Unité africaine, et ratifié par 26 pays, dont l'Algérie. Le paragraphe en question stipule qu'«a tout moment à partir de la ratification du présent protocole, l'Etat doit faire une déclaration acceptant la compétence de la Cour pour recevoir les requêtes énoncées à l'article 5(3) du présent protocole. La Cour ne reçoit aucune requête en application de l'article 5(3) intéressant un Etat partie qui n'a pas fait une telle déclaration». En clair, «l'Etat doit faire cette déclaration d'acceptation pour ouvrir droit aux organisations et citoyens de saisir la Cour africaine des droits de l'Homme», explique en marge de la rencontre, Fatsah Oueguergouz, le vice-président algérien de la Cour. Depuis la création de cette Cour en

1998 (elle est établie en 2006), seul cinq pays ont effectué cette déclaration (Burkina Faso, Ghana, Malawi, Mali et Tanzanie).

Après avoir eu des entretiens avec des représentants de différents ministères concernés par les questions de justice et de droits de l'Homme, la délégation s'est donc rendu à la Cncppdh pour entamer un travail de rapprochement et l'inciter à encourager les pouvoirs publics à aller vers cette déclaration. A cette requête, Farouk Ksentini assure Mme Akuffo qu'elle «prêche un convaincu», pour signifier l'intérêt que manifeste la Cncppdh à cette initiative. «L'Algérie est un pays émergent en matière des droits de l'Homme. Il a fait beaucoup de progrès et lui reste beaucoup à faire. La Cncppdh est une commission d'influence, nous useront de cette position pour inciter l'Etat algérien à faire la déclaration», a-t-il déclaré. Questionné par la présidente de la Cour sur le rôle et le fonctionnement de la commission qu'il préside, Farouk Ksentini explique que celle-ci est un organe de consultation qui travaille en collaboration avec l'Etat. «Dans la notion de droits de l'Homme, l'Etat est le principal prédateur et le principal protecteur. Alors, nous avons décidé de travailler à l'intérieur, et je peux vous dire que c'est très efficace», développe-t-il. Il donnera pour exemple le rapport 2012 de la Cncppdh qui sera soumis au gouvernement et au chef de l'Etat, dans lequel deux thèmes essentiels sont mis en relief. Il s'agit, d'abord, de l'indépendance de la justice. «Le magistrat n'est pas un domestique. Il ne doit obéir qu'à la loi et à sa conscience», prône-t-il. Ensuite, l'abolition de la peine de mort. «L'opinion publique n'y est pas préparée. Elle est même chauffée dans l'autre sens. En dépit de cela nous maintenons notre appel à abolir cette peine physique et moyenâgeuse inutile», relève l'avocat. La Cour africaine des droits de l'Homme, établie à Arusha en Tanzanie, qui se veut une copie adaptée à la Cour européenne des droits de l'Homme, «peut recevoir des plaintes et/ou des requêtes qui lui sont soumises, soit par la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples ou par les Etats parties au protocole ou des organisations intergouvernementales africaines. Les organisations non gouvernementales jouissant du statut d'observateur auprès de la commission africaine des droits de l'Homme et des peuples et des individus ressortissants des Etats qui ont fait une déclaration acceptant la compétence de la Cour peuvent également saisir directement la Cour», stipule l'Article 5 du protocole.

Sur son site internet, la Cour affirme avoir rendu son premier jugement en 2009. Jusqu'au mois de juin 2012, elle avait reçu 24 requêtes et rendu une dizaine de jugements.

**S. A.**

L'Express, 22 janvier, « France-Algérie: l'affaire judiciaire oubliée »

## France-Algérie: l'affaire judiciaire oubliée

Par Anne Vidalie, publié le 22/01/2013 à 19:30

Un dossier judiciaire ennuie la France dans ses relations avec l'Algérie. Deux Algériens sont soupçonnés de "tortures, actes de barbarie et crimes contre l'humanité", mais échappent pour l'instant aux assises.



POLITIQUE-JUSTICE- Le procureur n'a pour l'instant pas transmis ses réquisitoires dans l'affaire visant les deux frères algériens.

s. thomas/afp

Alors que l'heure est au [réchauffement](#) des [relations](#) entre [Paris et Alger](#), un dossier judiciaire délicat embarrasse la justice française. Il concerne deux Algériens installés en France, Hocine et [Abdelkader Mohamed](#), visés par une enquête ouverte à Nîmes (Gard) en 2004 pour "torture, actes de barbarie et crimes contre l'humanité", à la suite d'une plainte déposée par la Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH).

Les deux frères sont soupçonnés d'avoir appartenu à l'une des milices d'autodéfense qui épaulaient l'armée algérienne lors de la [guerre civile des années 1990](#). En septembre 2011, le juge d'instruction a transmis le dossier au parquet nîmois.

"A plusieurs reprises, le procureur [Robert Gelli](#) nous a assuré que son réquisitoire était prêt et qu'il souhaitait le renvoi des Mohamed devant les assises", indique Me Patrick Baudouin, avocat de la FIDH. Or Robert Gelli a pris la tête du parquet de Nanterre (Hauts-de-Seine), en décembre dernier, sans avoir adressé ses réquisitions au magistrat instructeur nîmois.

Les parties civiles craignent un "enterrement" de l'affaire.

**El Watan, 26 janvier, Chérifa Kheddar. Présidente de Djazaïrouna : un jour, un lieu, une stèle :**

## **Chérifa Kheddar. Présidente de Djazaïrouna : un jour, un lieu, une stèle**

le 26.01.13

**Sur sa page facebook, cette mention intrigante : «Née le 24 juin 1996.» Dans la vie de Chérifa Kheddar, présidente de l'association Djazaïrouna des victimes du terrorisme islamiste, cette date correspond, en réalité, au jour de l'assassinat de sa sœur, Leïla, avocate, et de son frère, Mohamed Rédha, architecte.**

La maison où a eu lieu le double assassinat, à Ouled Yaïch, est devenue le siège de son association, créée officiellement en septembre 1996. Chérifa Kheddar n'épargne aucun moyen pour entretenir la mémoire des siens et celle des milliers de victimes de la Mitidja, où active Djazaïrouna. Chérifa le dit haut et fort : «Il y a une volonté politique pour nous ignorer, pour ignorer la douleur des Algériens pendant toute une décennie.» Elle s'attarde, dans la foulée, sur la charte pour la paix et la réconciliation nationale en nous confiant : « Le jour du référendum (sur la charte, ndlr), nous nous sommes rendus au cimetière et nous avons enterré la charte avec nos proches.» L'association a soigneusement numérisé toute une compilation de documents en rapport avec les victimes du terrorisme à l'aide d'un logiciel spécialisé, le Matus.

«Chaque fois que nous prenons connaissance d'une victime, elle est ajoutée à notre logiciel, avec nom, prénom, date et lieu de naissance, date et lieu de l'assassinat. Quelquefois, on y adjoint le PV délivré par les services de sécurité. On met également, quand c'est possible, des photos des victimes. Tout document lié à cette histoire est scanné et conservé», explique Chérifa Kheddar. Elle précise aussi que ce logiciel a été mis à la disposition de l'association par l'ONG Freedom House. «Nous avons reçu une formation spéciale pour cela et Freedom House nous a remis un PC avec ce logiciel, l'objectif étant de connecter notre base de données à un réseau international sur les violations des droits humains.»

Et de souligner : «Notre objectif est de mettre cette matière à la disposition des chercheurs, des journalistes, des étudiants et de toute personne qui désire faire quelque chose sur ce qui s'est passé chez nous.» Pour Chérifa Kheddar, un mémorial est la moindre des reconnaissances envers les victimes de la «guerre contre les civils» comme elle dit : «Parmi nos revendications, nous avons toujours dit qu'il fallait ériger une stèle pour les victimes à l'image de Maqam Echahid.» Une autre revendication chère à l'association est d'œuvrer pour une commémoration d'envergure nationale autour d'une date qui reste à définir. «Ce que nous voulons, c'est une journée et un lieu, avec une stèle. C'est quelque chose qui doit absolument exister si nous voulons vraiment tourner la page.»

La présidente de Djazaïrouna évoque, en outre, un projet financé par l'Union européenne baptisé «Dhakira» (mémoire). «Dans ce projet, nous avons prévu de recueillir les témoignages de proches des victimes et les enregistrer sur plusieurs supports : audio, vidéo et document écrit», confie-t-elle.

Citant la pédopsychiatre Houria Salhi, Chérifa Kheddar considère qu'il serait dangereux pour l'ensemble de la société de tirer un trait sur cette séquence tragique de notre histoire. «C'est peut-être une nécessité pour l'individu pour pouvoir faire son deuil, mais en aucun cas pour la collectivité. La mémoire collective doit être entretenue de manière assidue», insiste-t-elle.

### **Quand la mémoire dérange**

Pour la présidente de Djazaïrouna, ce travail de mémoire ne saurait être dissocié des impératifs de vérité et de justice. Un triptyque qui constitue, selon elle, le socle incontournable d'une réparation équitable : «Il faut une réparation juste, pas uniquement matérielle au préjudice subi. Et la réparation juste c'est : la revendication de la mémoire, la revendication de la vérité et la revendication de la justice.» Notre interlocutrice déplore au passage la politique officielle dans le traitement qu'elle a réservé à ce profond traumatisme : «Le pouvoir s'est toujours complu à régler des problèmes politiques avec des enveloppes financières. Mais mettre les mots sur les choses et appeler les maux par leur nom, cela lui cause manifestement un problème. Quand on regarde le texte de la réconciliation nationale, ce qui revient le plus, c'est les indemnités. Il n'y est question que d'argent. Mais politiquement, on n'a rien réglé !» Et d'ajouter : «D'ailleurs, le terrorisme continue. Et moi, je me pose une question : de 2006 à ce jour, les personnes tuées sont-elles des victimes du terrorisme ou bien des victimes de la réconciliation nationale ?»

Chérifa Kheddar rapporte un certain nombre de faits qui tendent à prouver que certains cercles ne veulent pas que cette mémoire flotte à la surface. Elle nous apprend ainsi que 16 cassettes vidéo appartenant à Djazaïrouna, contenant des témoignages filmés de plusieurs heures, ainsi que la caméra qui a servi à ce travail, ont été subtilisées par un ancien membre de l'association. « Il a également détourné un chèque. Nous avons déposé plainte. Cette personne a été jugée et condamnée pour le détournement du chèque, mais il n'y a jamais eu de suite concernant les cassettes. La justice ne s'est jamais saisie de l'affaire.»

Chérifa Kheddar en est convaincue : cet homme a agi sur ordre. Dans le même registre, elle cite l'affaire de la plaque commémorative honorant la mémoire du journaliste de Liberté, Zineddine Aliou Salah, assassiné le 6 janvier 1995 à Khazrouna (Blida), qui a été vandalisée. Elle raconte également comment, avec des militantes féministes, un 8 Mars, elles ont baptisé une placette près de la Grande-Poste du nom de Karima Belhadj, cette jeune fille de 19 ans assassinée aux Eucalyptus le 3 avril 1993. «Mais cette plaque a été arrachée peu après la concorde civile», regrette Chérifa. Tout cela pour dire combien ce travail de mémoire dérange...

**El Watan, 26 janvier, Nassera Dutour. Porte-parole du collectif des familles de disparus en Algérie (cfda). «Je rêve d'un mur avec les photos des disparus sur la place des Martyrs» :**

*Nassera Dutour. Porte-parole du collectif des familles de disparus en Algérie (cfda)*

## **«Je rêve d'un mur avec les photos des disparus sur la place des Martyrs»**

le 26.01.13

**C'est l'une des images les plus marquantes, aujourd'hui encore, du reliquat sanglant des années 1990 : le rituel des familles de disparus serrant les portraits de leurs enfants et observant leur rassemblement du mercredi à la lisière de la place Addis-Abeba, devant l'institution officielle des droits de l'homme incarnée depuis 2009 par la Commission nationale consultative pour la promotion et la protection des droits de l'homme (CNCPPDH), de Farouk Ksentini.**

Ces mères-courage, qui ne sont pas sans rappeler les fameuses «Mères de la place de Mai», en Argentine, bravent ainsi depuis des années la matraque des flics et l'indifférence de la société pour réclamer la vérité sur le sort de leurs enfants, en scandant inlassablement : «Reddouna ouladna», rendez-nous nos enfants ! La cause des disparus est portée à bras-le-corps par le Collectif des familles de disparus en Algérie (CFDA), association créée à Paris en mai 1998 et qui a ouvert un bureau à Alger, en septembre 2001, sous le nom bien connu de SOS Disparus.

Evoquant la question de la mémoire et de l'oubli, Nassera Dutour, porte-parole du CFDA, rappelle l'attitude du président Bouteflika dès son arrivée au pouvoir, lorsqu'il déclarait «elli fat mat» et qu'il martelait, lors d'un meeting à la salle Harcha, alors qu'il faisait campagne pour le wiam el madani : «Vos enfants ne sont pas dans ma poche !» Mais le plus dur pour elle, ce fut incontestablement la charte pour la «moussalaha». Un grand moment de solitude pour les familles des victimes. «C'était très dur. J'ai très mal vécu cette période. C'étaient des moments de rage, de colère» confie Mme Dutour. «On ne peut pas imposer la réconciliation par le haut», poursuit-elle, avant de lâcher : «Il s'agit de nous réconcilier avec qui ? A propos de quoi ? Nous disons : il faut d'abord dire la vérité pour savoir ce qu'on doit pardonner, quelle page on doit tourner, avec qui doit-on se réconcilier.»

### **«Chanson pour Amine»**

Interrogée sur l'idée d'un mémorial pour les disparus, Nassera Dutour répond : «Mon rêve c'est qu'un jour, il y ait un mur à la place des Martyrs, en plein milieu, là où il y a beaucoup d'espace, un mur où il y aurait les photos des disparus, même si on ne peut pas les mettre toutes. A côté, il y aurait la liste de tous les disparus.»

Le combat des familles de disparus a fait l'objet d'un travail documentaire et archivistique extrêmement important. Nassera Dutour cite, en l'occurrence, le film Chanson pour Amine, un documentaire de 52 mm signé Alberto Bougleux, basé sur des images recueillies par deux journalistes, Sophie Lorant et Kouider Zerrouk. Le jeune Amine en question n'est autre que le fils de Nassera, dont elle n'a plus de nouvelles depuis le 30 janvier 1997, date de son enlèvement à Baraki. Il avait tout juste 21 ans. Il convient de citer aussi l'œuvre photographique de l'artiste Omar D. et son livre Devoir de mémoire (A Biography of Disappearance - éd. Autograph ABP, Londres, 2007) auquel a contribué le sociologue LahouariAddi.

Mme Dutour évoque au passage la masse de documents administratifs cumulés au sein du CFDA et de SOS Disparus. «En dossiers individuels, nous en sommes à 5400 dossiers», dit-elle, en précisant que d'autres cas vont certainement émerger : «Parfois, dans les rassemblements, les mères me donnaient des lettres, dès fois elles écrivaient sur des bouts de papier. Tout cela, je l'ai conservé. Cette année encore, on a eu deux ou trois cas de disparitions des années 1990 qui n'ont jamais été mentionnées nulle part. Et s'il y a une commission vérité, d'autres cas vont se révéler.»

De leur côté, les autorités avancent le chiffre de 8023 cas recensés, ajoute-t-elle. «M. Ksentini, qui est notre interlocuteur, affirme dans la presse qu'il n'y a pas d'archives. Ce n'est pas vrai, il y a des archives et elles sont disponibles. On les trouve partout. On lui a dit qu'il y avait déjà une partie de la vérité dans nos propres archives. Commencez par nous ! On a des noms d'auteurs d'enlèvements. A Baraki, c'est le commandant M'barek. Tout le monde a vu le commandant M'barek venir arrêter des gens, accompagné de militaires», martèle la porte-parole du CFDA. Nassera Dutour indique, en outre, que son association s'apprête à ouvrir prochainement un centre de documentation à Oran, en précisant que l'ensemble des témoignages recueillis seront numérisés et gravés sur CD.

En parlant de «mémoire numérique», il est important de relever ce mémorial virtuel dédié aux disparus et réalisé par une ONG catalane (Sodepau) en étroite collaboration avec le CFDA. On peut voir ce travail sur le site : <http://www.memorial-algerie.org/>. En cliquant sur le lien, on est d'emblée ému par la longue liste de disparus qui se profile en fond d'écran. Sous le titre : «Le web contre l'oubli», il est précisé que ce mémorial a été conçu afin de sauvegarder «la mémoire publique d'une tragédie contemporaine délibérément effacée».

Mustapha Benfodil

**El Watan, 26 janvier, Karima Bennoune. Professeur de droit international à l'université de Californie. «Il faut créer un centre d'études sur les années 1990 :**

*Karima Bennoune. Professeur de droit international à l'université de Californie*

## **«Il faut créer un centre d'études sur les années 1990»**

le 26.01.13



zoom | © D. R.

**Karima Bennoune est professeure de droit international et de droits humains à l'université de Californie (UC Davis). Elle a publié un livre extrêmement important aux Etats-Unis (le 30 août exactement, chez W. W. Norton, à New York) sous le titre *Your Fatwa doesnt' not apply Here : Untold stories from the fight against muslim fundamentalism* (votre fatwa ne s'applique pas ici. Histoires non dites de la lutte contre l'intégrisme islamiste). Pour les besoins de son livre, Karima Bennoune – qui n'est autre que la fille du grand anthropologue Mahfoud Bennoune – a sillonné tous les points chauds de la planète : Afghanistan, Pakistan, Palestine, Niger, Tunisie, Egypte, pour ne citer que ceux-là. Sa dernière destination a été le Mali d'où elle vient juste de rentrer. 286 entretiens au total avec des personnes issues de 26 pays, ayant toutes en commun le terrorisme et ses traumatismes. L'Algérie occupe évidemment une place de choix dans son travail.**

***-Your fatwa doesn't apply here est un titre qui suggère beaucoup de choses. On comprend, à première vue, que c'est un travail sur les victimes de conflits mettant en cause l'islamisme radical...***

C'est surtout un travail sur ceux et celles qui ont refusé l'intégrisme dans leur communauté, dans leur pays, qui ont essayé de donner une autre vision de ce que veut dire l'héritage ou la culture musulmane et qui ont un projet de société différent. Et cela n'est pas connu aux Etats-Unis, ce qui me fait de la peine. Je pense que j'ai fait ce travail plutôt comme militante des droits humains et surtout en tant que fille très fière de son père algérien qui a vécu cela. Et, à mon avis, la lutte contre l'intégrisme est l'une des plus importantes luttes pour les droits humains au niveau international en ce moment. Ce travail a commencé parce que je voulais que le lecteur américain puisse connaître un peu le parcours des gens, ici, et leurs luttes. Et, en l'occurrence, cet ouvrage a plusieurs buts.

En premier lieu, il s'agit très modestement d'essayer de commencer à écrire en anglais l'histoire de toutes ces luttes, pour que ce combat soit connu aux Etats-Unis et dans le monde anglophone. Deuxièmement, c'est un travail de documentation. Troisièmement, c'est un travail de lutte contre les stéréotypes et, quatrièmement — et c'est peut-être le plus important — c'est une contribution pour essayer d'avoir plus de soutien pour ces personnes qui continuent à faire ce travail de résistance, que ce soit en Algérie, en Afghanistan, en Egypte ou dans les banlieues parisiennes, parce que je trouve que c'est quelque chose qui est mal compris en Occident, que ce soit du côté de la gauche ou du côté de la droite. J'ai donc essayé de faire un travail de «micro», c'est-à-dire tendre le micro aux gens qu'on n'a pas entendus aux Etats-Unis et dans le monde anglophone. En tout, j'ai interviewé 286 personnes issues de 26 pays. Cela a duré deux ans et demi.

***-En passant en revue la bibliographie relative à la période tragique du terrorisme dans notre pays, quelle appréciation faites-vous du travail d'écriture consacré à cette douloureuse séquence de notre histoire ?***

Je dois dire d'abord qu'il y a eu de très bons écrits. Il faut absolument reconnaître le travail qui a été fait. Il faut saluer aussi le travail accompli par les journalistes. Cela m'a été très utile. Je suis allée dans une des meilleures librairies d'Alger que j'aime beaucoup, et cela m'a étonné qu'il n'y ait pas beaucoup de livres sur ce sujet. Il y en a, certes, quelques-uns, qui sont très importants et que je mentionne d'ailleurs dans ma bibliographie. Il y avait des jeunes filles avec moi, dans la librairie, et j'ai discuté un peu avec elles. Et je me suis dit : «Ces jeunes-là qui ne se souviennent heureusement pas de la décennie, si elles voulaient apprendre cette histoire, quels livres pourraient-elles consulter ?»

Comme je le disais, il existe un certain nombre d'ouvrages sur cette question, mais un grand travail reste à faire. Il faut mentionner également le travail extrêmement important que font les ONG comme SOS Disparus, Djazaïrouna et Somoud. Mais il faut dire que ces associations sont dans une situation assez compliquée. Elles n'ont pas assez de soutiens financiers, pas de moyens, pas assez de liberté d'expression. Personnellement, je crois beaucoup en la société civile, mais je trouve qu'on leur donne parfois trop de responsabilités. Ce n'est pas une alternative aux réponses nationales et on a vraiment besoin d'un travail sur le plan national pour qu'on n'oublie pas.

Il y a par exemple un travail très intéressant sur la Shoah qui a été fait aux Etats-Unis. Ce qu'ils ont fait de mieux, c'est qu'ils ont sauvegardé les histoires individuelles. Si vous allez au musée de la Shoah, à Washington, vous trouverez plus de 1000 heures d'enregistrement dans leurs archives et, en plus, ils ont ce qu'ils appellent «Survivors Registry» où chaque personne qui a survécu à la Shoah peut enregistrer une vidéo de deux heures pour laisser son témoignage. Des équipes sont formées par le musée, qui partent en Europe de l'Est et ailleurs, pour recueillir des témoignages et constituer une base de données qui est mise sur internet. Cela signifie que cette histoire ne sera jamais perdue. Je pense que c'est ce genre de choses qu'il faut faire ici. Il faut engager un travail d'enregistrement, d'écriture, d'écoute. J'adore ces paroles de la poétesse américaine Maya Angelou qui dit : «History, despite its wrenching pain/ Cannot be unlived, but if faced/ With courage, need not be lived again.» Cela veut dire : «L'histoire, si douloureuse soit-elle, ne peut pas être effacée, on ne peut pas éviter le fait qu'on ait vécu cela. Mais si on l'affronte avec courage, on peut être sûr qu'on ne va pas la revivre une seconde fois.»

***-Nous avons le sentiment que les victimes et leurs familles ont été abandonnées, que les autorités aussi bien que la société ont décidé de tourner la page. Quelle est la situation des victimes que vous avez interviewées ?***

D'abord, je dois souligner que je ne parle pas pour ces gens, j'essaie simplement de rapporter ce que j'ai entendu. Ce qui m'a choqué, c'est la situation matérielle de beaucoup de ces victimes et, pour moi, c'est une autre forme d'oubli. Certains ne bénéficient pas des soins médicaux dont ils ont besoin. Par exemple, j'ai rencontré une victime d'un tir de «heb-heb» qui se trouve dans une situation extrêmement précaire. Cela m'a choqué parce que pour moi, les victimes des années 1990 sont des héros et des héroïnes qu'on devrait porter aux nues. Ce n'est pas du tout le cas. Je pense qu'on est dans ce que l'écrivain uruguayen Eduardo Galeano appelle «l'amnésie obligatoire».

***-Une amnésie thérapeutique...***

Imposée. Déjà, à cause de la loi sur la réconciliation nationale. Pour certains, c'était dur de se raconter. Mais d'autres m'ont dit : «On veut s'en souvenir.» Et il m'a semblé qu'on ne leur demandait pas beaucoup de raconter ces histoires.

Je veux aussi souligner que si mon travail est focalisé sur l'intégrisme comme idéologie et sur ceux qui ont lutté contre cette idéologie, il était important pour moi de montrer aussi les exactions qui ont été commises dans la lutte contre l'intégrisme. Les luttes anti-intégristes que je soutiens, ce sont les bibliothèques, les pièces de théâtre, les réseaux de femmes et non pas les exactions. Je ne veux pas être utilisée pour justifier des choses injustifiables.

***-Quel a été le plus difficile pour vous dans cette enquête ?***

Pour moi, il était important d'avoir des voix qui viennent des lignes de front et, pour cela, j'ai fait beaucoup de terrain. J'ai été au Pakistan, en Afghanistan, au Mali, entre autres. Mais bien sûr, cela ne donne pas une vision globale de tout ce qui s'y est passé. Il faut dire qu'il y a plusieurs lignes de front. Ici, il était significatif de commencer par les victimes de la Mitidja. C'est ainsi que je suis partie à Blida, à Sidi Moussa. Il fallait s'intéresser aussi à ceux qui ont organisé la résistance, qui ont fait des manifestations contre le terrorisme et ces actions n'ont

pas été suffisamment documentées. Pour moi, la base, c'est la voix des victimes elles-mêmes. Et je souligne «elles-mêmes» en pensant particulièrement aux femmes, parce que partout où j'ai été, la résistance des femmes, des féministes, a été fondamentale. Quand je demandais par où il fallait commencer, partout on me répondait : avec les femmes. J'étais au Niger en 2010 et on me disait : «Chaque pas en avant pour les femmes est un recul pour l'intégrisme.»

***-Ces récits de femmes, chez nous, sont-ils suffisamment mis en valeur d'après vous, ou bien sont-ils passés sous silence, marginalisés ?***

C'est quelque chose dont on parle peu, ou alors sur un plan très général. Pourtant, les femmes ont commencé à lutter ici bien avant la montée de l'intégrisme. Si on n'a pas assez parlé du terrorisme tout court, il y a certains terrorismes dont on a encore moins parlé, par exemple les milliers de viols durant les années 1990. Un travail documentaire très important a été fait par les féministes algériennes sur les viols, mais il reste beaucoup de travail à faire dans ce domaine. Il s'agit là d'un sujet dont il était encore plus difficile d'en parler. J'ai été choquée de découvrir qu'il n'y a presque rien sur ces viols en anglais. Cela m'a beaucoup touchée parce que c'étaient des atrocités inimaginables et on les a oubliées. Même quand on regarde les grandes organisations des droits humains, dans mes recherches, je n'ai pas trouvé un seul rapport focalisé sur les viols durant les années 1990.

***-Qui doit recueillir en priorité ces récits ? Comment envisagez-vous le rôle de l'Etat dans ce travail de mémoire sachant que la charte pour la paix et la réconciliation nationale rend difficile un tel travail ?***

Cela doit se faire à tous les niveaux. Il faut déjà accroître la recherche universitaire, scientifique, ici et ailleurs. Il y a aussi les ONG qui doivent rassembler tous ces témoignages. Je pense qu'il faut créer, au niveau national, un centre d'études sur les années 1990. Il faut un travail systématique, comme cela a été fait pour le musée de la Shoah. Il faut organiser tout cela. Il y a aussi un grand effort à faire du côté du gouvernement. Il est ridicule qu'on se retrouve dans une situation telle qu'il ne serait pas légal de dire certaines choses. Cela me fait penser au cri d'indignation d'une femme blessée lors d'une attaque terroriste et qui était paralysée ; elle m'a dit : «Moi, je dis d'un terroriste que c'est un terroriste et s'il veut venir m'égorger, qu'il vienne ! De toute façon, ce n'est pas une vie que j'ai là !»

Donc il faut revoir juridiquement comment créer l'espace pour ce débat. On peut faire pression pour changer la vision dominante ou la culture officielle. On se retrouve dans une situation paradoxale où une certaine amnésie officielle est imposée dans une société, où toute personne âgée de plus de 15 ans n'a pas oublié. Il y a donc un décalage entre ces deux attitudes et c'est ça qu'il faut réconcilier. Je comprends qu'il y ait des difficultés pour ouvrir un tel débat. Mais on ne peut pas l'éviter. Si on l'évite, cela ne veut pas dire que les faits n'existent plus. Cela peut ressurgir sous d'autres formes. C'est un travail de mémoire, mais c'est aussi une question urgente d'aujourd'hui. Même si ce n'est pas le même contexte, les pays voisins comme le Mali ou la Tunisie ont besoin de savoir ce que les gens ont vécu ici pour ne pas avoir à le revivre.

***-Vous revenez du Mali justement, un pays qui est au cœur d'une brûlante actualité. Pourriez-vous nous dire quelques mots sur la situation dans ce pays et sur la résistance de la population, notamment au Nord-Mali ?***

La situation des droits humains dans le nord du Mali sous occupation islamiste est bien grave : des cas d'amputations, des lapidations, des flagellations presque quotidiennes, des histoires de viols individuels et collectifs, des mariages forcés avec plusieurs terroristes contraignant même des mineures, des «procès islamiques» simplement pour avoir fumé une cigarette... A cela s'ajoutent toutes sortes d'interdictions : porter un pantalon, écouter ou jouer de la musique, se parler dans la rue pour un homme et une femme, sortir sans voile «réglementaire», se baigner dans les fleuves, avoir des classes mixtes à l'école... Bref, le Nord-Mali est confronté à une situation humanitaire très grave avec une économie en ruine. Malgré cela, les gens luttent contre cette soi-disant application de la charia.

Les femmes ont manifesté à Tombouctou, les jeunes à Gao. Certes, il n'y a plus de manifs maintenant, mais les gens résistent au quotidien. Les enseignants continuent à dispenser leurs cours à Gao parce qu'ils savent que cela donne de l'espoir aux autres. Des militants font un remarquable travail humanitaire à l'image de ce que fait Cri de Cœur. Il y a aussi les déplacés et autres ressortissants du Nord-Mali qui essaient de faire passer leur message à Bamako en multipliant conférences et ateliers. Tous ces gens ont besoin de solidarité et de soutien. La situation au nord du Mali n'est pas seulement une question de stratégie régionale ou internationale.

C'est une atteinte aux droits humains les plus fondamentaux. J'espère que les Algériens vont se solidariser davantage avec les réfugiés maliens qui sont ici, qui sont livrés à la misère et à l'isolement. Ils doivent aussi exprimer leur soutien à la population civile qui est sur place. Qui mieux que les Algériens pour comprendre ce que cela représente, eux qui ont survécu à la décennie noire !

Mustapha Benfodil

## **El Watan, 26 janvier, «Décennie noire», Cette amnésie gravée dans le marbre à quand un mémorial pour les victimes du terrorisme ? :**

*«Décennie noire», Cette amnésie gravée dans le marbre*

# **à quand un mémorial pour les victimes du terrorisme ?**

le 26.01.13

**Ici est tombé Aboubakr Belkaïd le 28 septembre 1995, ancien ministre de la Communication et de la Culture. Martyr de la démocratie et de la liberté, il a été victime de son engagement au service de l'Algérie».**

Ces mots sont gravés sur une plaque commémorative apposée à l'endroit même où l'ancien ministre a été assassiné, à quelques encablures du TNA, il y a 17 ans. A la rue Ahmed Ghermoul, cette autre plaque sur laquelle on peut lire (en arabe) : «Pour ne pas oublier. Ci-après la liste des citoyens innocents qui ont été victimes de l'explosion d'une bombe dans un bus le 1er juin 1997 à 5h de l'après-midi : Aïcha Haddad, 59 ans. Ahmed Behayer, 59 ans. Abdenmour Messaili, 41 ans.» Sur un mur adjacent, une autre plaque de marbre avec cette inscription (toujours en arabe) : «A cet endroit est tombé Harrouche Abdelwaheb, journaliste à El Moudjahid, martyr de la démocratie et de la liberté, à la suite de l'explosion d'une bombe fabriquée par les mains du terrorisme islamiste barbare, le 1er juin 1997, à 17h.»

Ce sont là quelques-unes des rares plaques commémoratives que l'on peut voir incidemment à Alger, et qui témoignent de la folie meurtrière qui a semé le chaos au cœur de la capitale au plus fort du terrorisme. Combien sont-ils, ces mémoriaux, plaques, stèles, cénotaphes, musées et autres monuments aux morts dédiés aux victimes du terrorisme, à Alger et ailleurs ? Force est de le constater : hormis un chapelet d'épithètes de cet acabit disséminées dans les boyaux de la capitale, rien ne donne à penser que ce pays a connu un drame d'une telle ampleur. Et, surtout, il n'existe pas de mémorial national, solennel, en hommage à ces dizaines de milliers d'anonymes sacrifiés sur l'autel de ce qu'on appelle communément la «décennie noire» (formule qui, soit dit en passant, était à l'origine usitée pour désigner les années Chadli).

### **Une mémoire collective gravée dans le marbre**

La ville est un livre ouvert et son histoire se lit aussi (d'abord ?) à travers sa trame urbaine. On peut, en l'occurrence, parler d'une écriture urbaine de l'histoire. Cela pour dire que la question récurrente de la mémoire a aussi pour enjeu ce terrain-là. En témoigne le nombre de cérémonies organisées outre-mer par les anciens partisans de l'Algérie française autour de stèles et monuments, pour dire leur attachement à cette mémoire-là, comme l'illustre la stèle inaugurée le 30 juin 2012 à la Promenade des Anglais, à Nice, en forme de dalle de marbre déchirée entre deux dates-clés : 1962 et 2012.

Dans un rapport du Conseil économique et social français daté du 19 décembre 2007, cet enjeu mémoriel par stèles interposées est rappelé avec acuité : «La mémoire collective d'une nation est entre autres représentée dans des mémoriaux, des commémorations, des archives, des musées, des films, des documentaires, etc. Peu de signes tangibles viennent aujourd'hui témoigner dans notre société de l'histoire de la présence française en Algérie.» Et ce rapport de recommander la réalisation d'un mémorial à la gloire des «Français d'Algérie» : «Le Conseil économique et social demande en outre que (...) un monument aux morts, une stèle... soit édifiée à Paris en tant que capitale, qui pourrait aussi symboliser tous les monuments locaux qui ont été détruits en Algérie».

On peut évoquer, dans le même registre, le fameux Mémorial de la Shoah ou encore celui du 11 Septembre où le président des Etats-Unis, himself, officie lors de la cérémonie de recueillement organisée chaque année sur l'esplanade du World Trade Center. A Halabja, petite ville kurde située à la frontière irako-iranienne que nous avons visitée à l'hiver 2004, l'histoire tragique de cette province nous est d'emblée livrée à travers un mémorial géant en forme de bras levé vers le ciel qui domine le paysage. On y trouve les noms et les photographies des 5000 victimes du génocide de Halabja, gazées à l'arme chimique le 16 mars 1988 par l'armée irakienne. Un musée est aménagé à l'intérieur du monument, avec de terrifiantes scènes de reconstitution du massacre.

### **Maqam Echahid et les martyrs post-1962**

20 ans après l'indépendance, un imposant monument de 92 mètres de haut, constitué de trois feuilles de palmier en béton, s'élève dans le ciel d'Alger : c'est Maqam Echahid, inauguré en 1982. Alger tenait enfin son mémorial de la guerre de Libération nationale. «El Monument» comme le désignent les Algérois, revient sur toutes les cartes postales et devient très vite le symbole de tout un pays. Aujourd'hui, des voix s'élèvent pour revendiquer un mémorial national de la dimension du Maqam pour les victimes du terrorisme. A Alger, l'histoire s'invite par à-coups, par effraction, en un déroutant télescopage des dates, avec leur pendant de pierres tombales.

A la rue Ben M'hidi, on est interpellé par cette épitaphe : «Ici est tombé à l'âge de 22 ans sous les balles de l'ennemi, le jeune héros 'El Haffaf' Mohamed El Ghazali. Il fut parmi le groupe de tête des grandes manifestations patriotiques du 1er mai 1945». Un peu plus loin se dresse, sur un mur latéral du MaMa, une dalle de marbre à l'effigie de Ben M'hidi. Vous avancez un petit peu et vous êtes happé par l'emblématique statue équestre de l'Emir Abdelkader. En empruntant sur votre droite les escaliers qui donnent sur le Palais du gouvernement, vous ne pouvez manquer cette émouvante plaque : « Ici est tombé Cherkit Ferhat, journaliste au journal El Moudjahid, le 7 juin 1994 à 8h30, martyr de la liberté et de la démocratie, assassiné par les islamistes intégristes.»

Au boulevard Amirouche qui s'ouvre (côté Grande-Poste) par une page de marbre dédiée à la vie du légendaire chef de la Wilaya III, nous observons une halte devant le commissariat central, siège de la sûreté de wilaya d'Alger. Une inscription gravée à l'entrée du commissariat se veut une pensée aux victimes de l'attentat du 30 janvier 1995, qui avait fait 40 morts et quelque 300 blessés. Nous nous arrêtons pour prendre une photo. Le policier en faction nous en dissuade gentiment d'un souriant et néanmoins intransigeant «mamn'ou». Mémoire interdite. Le moins que l'on puisse dire est que cette attitude contredit la fonction d'une œuvre commémorative dont la raison d'être est, précisément, le partage.

## **Le mémorial des journalistes**

L'écrasante majorité des éléments urbains dédiés à la mémoire des victimes du terrorisme, il convient de le souligner, se limite à une seule forme : des plaques commémoratives. Autre fait à relever : la plupart de ces plaques sont consacrées aux victimes de la presse. De fait, la corporation journalistique est celle qui se sera la plus mobilisée pour défendre la mémoire des siens. Un travail auquel ont pris activement part les familles des journalistes à travers, notamment, l'Association nationale des familles de journalistes assassinés par le terrorisme (AN-Fajat).

A ce propos, il faut mentionner le mémorial trônant place de la Liberté de la presse, rue Hassiba Ben Bouali, qui est, au final, le seul monument commémoratif de cette dimension dans tout Alger. Il a été érigé à la mémoire de 100 journalistes et travailleurs des médias froidement exécutés, dont les noms sont gravés sur deux colonnes de marbre entourant une stèle se déclinant sous la forme d'une plume.

Un rapport de la Fédération internationale des journalistes, (FIJ) daté du 31 décembre 1999, fournit des indications précises quant à la genèse de ce projet qui a été inauguré, rappelle-t-on, le 3 mai 2000 : «En collaboration avec l'Association nationale des familles de journalistes assassinés par le terrorisme, le centre de la FIJ à Alger a établi cette nouvelle liste de 100 journalistes et travailleurs des médias qui révèle l'ampleur de la tragédie qui a touché une grande partie de la corporation. Afin que leurs noms et leur lutte ne tombent pas dans l'oubli, la fondation Tahar Djaout (FTD), l'AN-Fajat, le Syndicat national des journalistes (SNJ) et le centre de la FIJ à Alger, soutenus et aidés matériellement par les responsables du gouvernorat du Grand-Alger et à leur tête, Cherif Rahmani, ministre-gouverneur, ont pris l'initiative de leur rendre un hommage particulier en leur consacrant un mémorial sur la 'place de la Liberté de la presse' qui sera inaugurée au début de cette année 2000.»

Hormis donc ces initiatives, nos villes, Alger en tête, accusent un réel déficit en stèles commémoratives célébrant ces nouveaux contingents de martyrs. Il est curieux de noter, par exemple, que l'effroyable attentat du 11 avril 2007 qui avait ciblé le Palais du gouvernement, n'ait pas laissé de «trace», pas même une tablette de marbre, à moins qu'elle ne soit soustraite au regard des passants.

## **Pas de stèle pour Bentalha**

Même topo à Bentalha où, pourtant, plus de 400 personnes, rappelle-t-on, ont été massacrées en une nuit (22-23 septembre 1997). Là aussi, pas le moindre signe urbain pour marquer cette date tragique. Mais comme le dit cet habitant de Bentalha : «Personne ici n'est près d'oublier cette date. Tous les 23 septembre, les gens portent le deuil sur leur visage. Nous sommes tous malades par cette histoire. Nous sommes tous diabétiques, hypertendus, dépressifs...»

Une jeune psychologue exerçant au Centre de soins psychologiques de Bentalha, affilié à la Forem, résume cette forme d'amnésie «thérapeutique» en disant : «Comme toutes les populations qui ont subi des traumatismes violents, les gens, ici, ont besoin de tourner la page afin de pouvoir vivre normalement.» Sans doute cela explique-t-il de manière générale le fait qu'il y ait si peu de monuments, si peu de livres, si peu de films, si peu de chansons sur ces années terribles.

De leur côté, les associations pointent du doigt l'amnistie-amnésie imposée par la Charte pour la paix et la réconciliation nationale. L'Algérie post-moussalaha se veut une Algérie pacifiée, forcée à une sorte de résilience résignée, et réduite à un seul récit, celui de la «tragédie nationale» où victimes et bourreaux sont mis dans un même sac, avec le tampon «réconciliés». Tout travail de mémoire devient, dès lors, problématique. Pénalement limite.

Autre fait lourd de sens : pas de mémorial mais aussi pas de cérémonie du souvenir d'envergure nationale. Au moment où même les toilettes ont leur Journée mondiale (le 19 novembre), il n'existe pas dans le calendrier national de journée dédiée aux victimes du terrorisme.

### **Mémoriaux virtuels**

Cette tièdure au niveau de la célébration de cette mémoire tourmentée n'a pas empêché les associations des familles des victimes du terrorisme et celles des victimes des disparitions forcées de poursuivre, vaille que vaille, leur travail de mémoire. Pour elles, ce travail est indissociable des exigences de vérité et de justice, afin que les mots soient définitivement posés sur les plaies, et que les responsables de cette boucherie répondent de leurs actes dans le cadre d'une justice transitionnelle. Ces associations, et d'autres, se démènent vigoureusement pour entretenir la flamme et préserver la mémoire des victimes des années 1990. Pour cela, elles s'appuient sur différents supports : témoignages, photos, films, concerts, archives, bases de données numériques, sites web. Internet leur a permis en l'espèce d'ériger toute sorte de mémoriaux virtuels, à défaut d'occuper l'espace urbain.

Pour ne citer qu'elle, l'association Ajouad Algérie Mémoires fait un travail documentaire extrêmement précieux en tenant la chronologie détaillée des assassinats et autres massacres collectifs. Le président de l'association, Nazim Mekbel, fils cadet de Saïd Mekbel, publie chaque jour sur la page facebook de Ajouad, avec une assiduité sans faille, la liste des personnes tuées correspondant à la date du jour. Ainsi, ce vendredi 7 décembre, on pouvait lire : «7 décembre. 1997 : deux fonctionnaires de la wilaya de Bouira sont assassinés à leur sortie de leur lieu de travail. 1998 : explosion d'une bombe près du marché de Bab El Oued (Alger) : un mort et 5 blessés. 1998 : trois citoyens assassinés dans la localité de Thabet (Saïda). 1999 : deux citoyens assassinés et un autre blessé à un faux barrage au douar Sidi Ayad, près de Boufarik (Blida).»

Ayons au moins une pensée pour toutes les victimes, à défaut d'une stèle. Le vrai mémorial n'est-il pas, en définitive, dans les cœurs ? Allah Yerham Echouhada !

Mustapha Benfodil

**DNA, 30 janvier, « Liberté de la presse dans le monde : L'Algérie à la place des cancrs »**

## Liberté de la presse dans le monde : L'Algérie à la place des cancrs

Mercredi, 30 Janvier 2013, Mehdi Benslimane

Recul. L'organisation non-gouvernementale Reporters sans frontières (RSF) publie son classement mondial de la liberté de la presse en 2013. En tête figurent la Finlande, les Pays-Bas et la Norvège. L'Algérie arrive à la 125eme position de ce classement qui ausculte 179 pays.

En 2013, l'Algérie perd donc trois places (122e pour 2011-2012) « en raison de la multiplication des agressions et des procès à l'encontre des professionnels de l'information, et l'augmentation des pressions économiques sur les médias indépendants », note le rapport de RSF rendu public mercredi 30 janvier.

« Plus d'un an après le vote par le Parlement algérien d'une nouvelle loi sur l'information (décembre 2011, NDLR), censé abolir le monopole de l'audiovisuel public, l'autorité de régulation, préalable indispensable, n'a pas encore été instituée », écrit encore l'ONG.

La loi de décembre 2011 a également institué autorité de régulation de la presse écrite composée de 14 membres, toutefois celle-ci n'a pas encore vu le jour.

Plusieurs chaînes arabophones ont été lancées par des groupes de presse de droit algérien, notamment celle des quotidiens Echououq et Ennahar, mais celles-ci sont juridiquement domiciliées au Moyen Orient. Profitant du vide juridique laissé par le législateur, elles ont pris place dans le paysage médiatique algérien avec la bénédiction des autorités.

Malgré un foisonnement des publications - le pays compte aujourd'hui plus de 115 quotidiens en arabe et en français -, en dépit de la santé insolente de plusieurs titres grâce aux revenus publicitaires, des journalistes continuent d'être sous payés, mal logés, souffrent de manque de formation, voire d'absence de formation.

Certains journalistes sont encore logés dans les hôtels sécuritaires mis à leur disposition par l'Etat au début des années 1990 en raison des menaces terroristes qui pesaient sur les professionnels des médias.

Jadaliyya, 30 janvier, “On Algerian Civil Society and the Prohibition of Assembly”

## On Algerian Civil Society and the Prohibition of Assembly

Jan 30 2013 by [Andrea Khalil](#)



[Members of SOS disparus march in Algiers. Image by Hassan Ferhati.]

Despite the fact that its laws allow the assembly of people on the streets and squares of Algeria, the public space remains firmly blocked by the Algerian state. This closure is assured in two ways: firstly, through the restrictions placed by law on civil associations, and secondly, by the ways in which the police control crowds.

The most recent amendment to Algerian law on public assembly details the administrative process required to form a legal public protest. In chapter II, on “public demonstrations,” the law requires the declaration of any public protest. A public crowd that gathers without the declaration and approval by state authorities is considered illegal. The punishment for unlawful assembly is considered “*atroupement illegal*” and carries one to three months in prison, and/or a fine of two thousand Algerian dinars, about twenty-five US dollars (Chapter III Art. 21, 1990 “Dispositions Penales”).

The “declaration” of public crowding is in fact a request since it has to be processed, accepted, and followed by a receipt. For the request to be filed, it has to include the time, place, itinerary, reason of the demonstration, and the name and addresses of the organizers. In addition, the request must include the name and headquarters of the association organizing the protest. Herein lies the problem--if the association has not been accredited by the state, then a request cannot be filed. Many associations in Algeria have been refused accreditation.

The most significant refusals have been for the associations of a political nature. And specifically, those associations challenging the 2005 Law of National Reconciliation, which in exchange for a cease fire, granted amnesty and impunity to those responsible for killings during the 1990s. It also makes it illegal to demand justice or truth about disappearances during the killings of the 1990s. The law institutes a historical “turning of the page.”

The repression of civil society associations that challenge the 2005 “Law of National Reconciliation” is firm and ongoing. The law put an end to a decade of violence in Algeria in exchange for amnesty. It also, however, ushered in a new era of political repression of discontent and forced amnesia for the victim’s families. The suppression of violence was cleverly coupled with a legalized form of social and political forgetting that has also assured the repression of truth.

Two major associations who represent families of those disappeared and which are not accredited by the state are *SOS disparus* and *SUMUD*. The thousands of disappeared bodies unaccounted for, perhaps in the range of 25,000 from the period of the 1990s, forms not only the greatest wound in contemporary Algerian society, but also the biggest threat to the highly skilled political authority, which has skillfully prevented a revolution within its borders. In fact, these mass disappearances, in addition to 250,000 dead, has been a deterrent to a popular uprising. Nonetheless, the suppression of demands for truth regarding these deaths is festering a political problem and represents a potentially powerful catalyst for political discontent.

*SOS disparus* is an association of families of those who disappeared during the 1990s. Their headquarters, which is not legally authorized to exist, contains eight thousand dossiers of individuals killed, or disappeared by the Algerian state. In their office, I listened to five women who told me how their brothers, sons, and husbands had been arrested by the state on the suspicion that they were Islamic militants. The women have not seen their family members since their arrests. One woman told me that she knew that her brother was tortured to death; another of her brothers was also arrested, then later released, recounted how he had seen his brother tortured in prison.

In defiance of the illegality of their association, the women of *SOS disparu* protest publicly. Late every Wednesday morning, they gather at Addis Ababa Square in Algiers, holding photos of their missing loved ones, demanding the truth about the circumstances of their disappearance. They want to know where the bodies are buried. The police surround them, used to spit on them, beat them, and called them families of terrorists. Today, the police continue to surround them, but no longer touch them as long as they do not move. Much like the women of Benghazi whose family members were killed or disappeared in the Abu Slim prison, these women fearlessly defy the state's prohibition of public, political protest.

The need to see the cadaver of their loved ones is shared by the members of *SUMUD*. *SUMUD* is an association, also not accredited by the state, of people whose family members were disappeared by Islamists during the 1990s. Because they are not accredited, they are not allowed to have a headquarters, meetings, protests, seminars, conferences, or a bank account to run the association's budget. *SUMUD*, like *SOS disparus*, opposes the laws of impunity for both sides--the state and the armed Islamist groups--who killed and kidnapped during the 1990s. The two associations are allied, work together, and are not political or partisan. Together they seek truth and to see the corpses of their family members.

In September 2012, Navi Pillay, the High Commissioner for Human Rights visited Algiers. The spokesman for *SUMUD*, Adnane Bouchaib, met with Pillay, but had little faith that her visit or declaration will have any impact on the fate of these families. The women of *SOS disparus* were eager to make their stories visible and scrambled, despite attempts to prevent them, to make it to their spot at Addis Ababa square. Indeed, they were seen, and Pillay, at the end of her visit, made the following statement:

While recognizing that the driving force behind this state of affairs is rooted in security concerns, I encourage the Government to review the laws and practices relating to civil society organizations and freedom of assembly, and also to order all security forces to refrain from violating internationally recognized instruments guaranteeing the right to freedom of association, such as Article 20 of the Universal Declaration of Human Rights, and Article 22 of the International Covenant on Civil and Political Rights, which is a binding treaty that has been ratified by 167 States, including Algeria (19 September 2012).

One could argue that the Algerian state allowed a public gathering. Indeed, there are often crowds of protesters (some put figure at 11,000 protests during 2010) all around Algeria expressing demands, such as higher wages, better benefits, improvement of a road, highway, hospital, etc. I witnessed such a crowd in front of the Grande Poste in Algiers throughout the week of 8-12 January. During that week, large crowds in the hundreds, of postal workers gathered in front of the grade poste. The police did not disrupt the crowds nor did they inflict any violence, despite the fact that this was not a legal protest. But the crowd made no political demands. This crowd's demands were limited to an improvement in benefits; they demanded a bonus to be delivered by the end of January. It was a protest with economic grievances, which is clearly tolerated, as opposed to political crowds, who are banned from the public space and whose leaders are repeatedly harassed and punished. On 12 January, the Minister of Communications came to address the leader of the postal workers, and accepted their demands for a bonus. Despite that, however, crowd leaders, as was the case on this day, are watched and controlled so as to assure that they do not speak to, collaborate with, or join with leaders of any other group. The police engage in targeted crowd-leader surveillance. While I was observing this crowd, a young man who is a leader of the Movement of Independent Youths for Change (MJIC), a youth group for radical political change in Algeria,

approached the police and spoke to them during this postal worker protest. He was swiftly and somewhat brutally shoved into a police truck before my eyes.

In terms of crowd action, the red line in Algeria is politics. This line is drawn in full confidence during the exhalation of public satisfaction of economic demands and on the back of collective traumatism about the invisible, but very present, crowds of the dead.